

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

30 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° II-518

présenté par

M. Renault, M. Boulogne, M. Casterman, M. Dessigny, M. Fouquart, M. Christian Girard, M. Gonzalez, M. Lottiaux, Mme Marais-Beuil, M. Mauvieux, Mme Ménaché, M. Sabatou, M. Salmon, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Allisio, M. Weber, M. Amblard, Mme Auzanot, M. Ballard, Mme Bamana, M. Barthès, M. Baubry, M. Beaurain, M. Bentz, M. Bernhardt, M. Bigot, M. Bilde, M. Blairy, Mme Blanc, M. Boccaletti, Mme Bordes, Mme Bouquin, M. Bovet, M. Buisson, M. Chenu, M. Chudeau, M. Clavet, Mme Colombier, Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Fleurian, M. de Lépinau, Mme Delannoy, Mme Diaz, Mme Dogor-Such, M. Dragon, M. Dufosset, M. Dussausaye, M. Dutremble, Mme Engrand, M. Evrard, M. Falcon, M. Florquin, M. Frappé, M. Gabarron, Mme Galzy, M. Gery, M. Giletti, M. Gillet, M. Golliot, Mme Florence Goulet, Mme Grangier, Mme Griseti, M. Guibert, M. Guinot, M. Guitton, Mme Hamelet, M. Houssin, M. Humbert, M. Jacobelli, M. Jenft, M. Jolly, Mme Joncour, Mme Josserand, Mme Joubert, Mme Laporte, Mme Lavalette, M. Le Bourgeois, Mme Le Pen, Mme Lechanteux, Mme Lechon, Mme Lelouis, Mme Levavasseur, M. Limongi, M. Lioret, Mme Loir, M. Lopez-Liguori, Mme Lorho, M. Loubet, M. David Magnier, M. Marchio, M. Markowsky, M. Patrice Martin, Mme Martinez, Mme Alexandra Masson, M. Bryan Masson, M. Meizonnet, M. Meurin, M. Monnier, M. Muller, Mme Mélin, M. Ménagé, M. Odoul, Mme Parmentier, M. Perez, M. Pfeffer, Mme Pollet, M. Rambaud, Mme Ranc, M. Rancoule, Mme Rimbert, M. Rivière, Mme Robert-Dehault, Mme Roullaud, Mme Roy, Mme Sabatini, M. Sanvert, M. Schreck, Mme Sicard, M. Taché de la Pagerie, M. Taverner, M. Tesson, M. Tivoli, M. Tonussi, M. Villedieu et M. Vos

**ARTICLE 42****ÉTAT B****Mission « Immigration, asile et intégration »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Immigration et asile	0	410 000 000
Intégration et accès à la nationalité française	0	90 000 000
<b>TOTAUX</b>	0	500 000 000
<b>SOLDE</b>	-500 000 000	

### EXPOSÉ SOMMAIRE

En 2023, l'État a versé plus de onze milliards d'euros au secteur associatif. Pour la seule mission « Immigration, asile et intégration », le montant a explosé ces dernières années. En 2016, le total des subventions versées aux associations d'aide aux migrants est passé de 8,6 à 306 M€. Entre 2016 et 2022, il a augmenté jusqu'à atteindre plus d'un milliard d'euros. Pourtant, dans le même temps, le taux d'exécution des OQTF a drastiquement baissé, passant de 22,3 % en 2012 à 7 % en 2022.

En réalité, si ces associations se présentent ou sont présentées par les pouvoirs publics comme participant d'une mission de service public, elles sont le plus souvent des structures idéologiques n'ayant pour seul horizon que l'entrée et le maintien sur notre sol de personnes en situation irrégulière. L'effet ciseau évoqué ci-dessus, par exemple, montre que, via des conseils et recours juridiques incessants, des associations militantes entravent le taux d'exécution des OQTF, et plus généralement l'action de l'État qui pourtant leur permet d'exister en les subventionnant.

Ainsi, le présent amendement vise à diviser par deux l'effort financier de l'État en faveur de ces associations en minorant les crédits, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, d'un montant de 410 000 000 € pour l'action « 02 – Garantie de l'exercice du droit d'asile » du programme n° 303 « Immigration et asile » et de 90 000 000 € pour l'action « 11 – Accueil des étrangers primo arrivants » du programme n° 104 « Intégration et accès à la nationalité française », en vue d'une extinction progressive de tout subventionnement après ré-internalisation des missions de suivi du parcours des réfugiés au sein de l'OFII, de l'OFPRA et des services de l'État.